

## Choix des orientations d'études et besoins de la société

par

Jean-Paul LAMBERT

Recteur honoraire de l'Université Saint-Louis – Bruxelles

Membre de l'Académie royale de Belgique

Le thème du choix d'une orientation d'études par les futurs étudiants concerne de très nombreux acteurs dans notre société : les élèves de fin du secondaire et leurs familles tout d'abord qui, ayant à opérer un choix important, se préoccupent légitimement du contenu des formations proposées et des perspectives ultérieures que ces formations leur ouvrent dans la vie active; mais aussi les enseignants du secondaire et les conseillers des centres PMS qui sont de plus en plus souvent sollicités par ces mêmes élèves; les institutions d'enseignement supérieur ensuite, qui auront à accueillir et à former ces futurs étudiants; les responsables des milieux économiques et sociaux enfin, puisque les choix opérés déterminent - à échéance de quelques années - les flux de diplômés qui se présenteront sur le marché de l'emploi.

S'appuyant sur l'appareil statistique disponible, le présent article vise à examiner la pertinence du discours convenu (tout au moins dans certains milieux) selon lequel les orientations d'études choisies par les étudiants universitaires ne correspondraient pas (ou plus) aux "besoins de la société". Ce discours <sup>1</sup> peut être résumé comme suit : « on enregistre, depuis quelques années, une relative désaffection pour les filières universitaires du secteur des sciences ; ainsi, en dépit des campagnes de sensibilisation menées depuis de nombreuses années auprès des élèves du secondaire, ces derniers continuent à se détourner des matières scientifiques pour "se réfugier" en masse dans les filières universitaires du secteur des sciences humaines et sociales ».

Certes, la plupart des interventions en ce sens ne font que reprendre, sans en analyser la pertinence, des propos entendus par ailleurs. Mais, à force de se voir répété, ce discours semble avoir acquis une certaine recevabilité. Or, celui-ci apparaît, à l'examen, insuffisamment étayé car fondé sur des informations fragmentaires. Le présent article tente une analyse critique, si possible plus rigoureuse, de la pertinence des préoccupations exprimées, du point de vue même de ceux qui les partagent et y font écho.

Avant d'entamer cet exercice, évoquons brièvement deux dimensions que nous ne développerons pas plus avant dans cet article - dont l'objet est essentiellement de vérifier la pertinence du diagnostic formulé dans le discours convenu - mais qui doivent néanmoins rester présentes à notre esprit.

La première se réfère aux "besoins de la société". Cette expression étant parfois utilisée comme synonyme de "besoins des entreprises", voire de "besoins de l'industrie", il convient de rappeler que les "besoins de la société" ne sauraient se réduire aux seuls besoins du monde des entreprises et, *a fortiori*, du secteur de l'industrie. Toutes les sociétés modernes

---

<sup>1</sup> Voici, à titre de simple illustration d'un tel discours, une déclaration récente de l'administrateur délégué de l'entreprise Alstom Belgique, interviewé dans LE SOIR du 14 avril 2015 : « *Les jeunes qui sortent de nos universités sont très bien formés. Le problème est davantage dans le choix des études. Ces dernières années, énormément de jeunes ont choisi les sciences sociales plutôt que les sciences pures ou appliquées. Il faut donc se battre pour éviter les choix négatifs entre 14 et 16 ans* ».

comprennent, outre un secteur public, un important secteur « non marchand » en charge de nombreuses missions (soins de santé, enseignement, recherche fondamentale, culture, etc.). La qualité des prestations de ces divers secteurs d'activité requiert des compétences relevant d'une large gamme de filières d'études. Gardons néanmoins à l'esprit que les divers secteurs d'activité ne sont pas pareillement organisés pour porter leurs préoccupations dans le débat public. Ainsi, les préoccupations concernant les besoins en compétences étant le plus souvent portées par les fédérations d'employeurs, traditionnellement bien organisées dans le secteur des entreprises et au sein desquelles les fédérations de l'industrie disposent historiquement d'un poids significatif, ce sont les préoccupations de ces dernières qui reçoivent l'attention prioritaire des médias.

La deuxième observation a trait à la difficulté suivante : lorsqu'on s'interroge sur l'adéquation des choix d'études aux besoins de la société, il ne s'agit pas seulement d'identifier les besoins actuels (comme le font, par exemple, les Services publics de l'emploi, en recensant les « fonctions critiques ») mais il s'agit surtout d'anticiper les besoins futurs de la société. En effet, la société dans laquelle devront évoluer, au cours de leur carrière professionnelle, les étudiants d'aujourd'hui, sera différente de la nôtre et *a fortiori* de celle d'hier. Il convient donc de rester attentif aux mutations en cours. Pour ne prendre qu'un exemple, considérons le vieillissement démographique résultant de l'arrivée massive des « baby boomers » à l'âge de la retraite, conjuguée à l'allongement de la durée de vie. Ce vieillissement démographique rendant inactifs, et donc disponibles pour de multiples activités (culture, tourisme, loisirs, etc.), une part de plus en plus importante de la population, ne peut-on concevoir que les compétences dans certaines orientations des sciences humaines pourraient être plus sollicitées demain qu'aujourd'hui ? Certes, tout exercice de planification des besoins en compétences est à la fois complexe et hasardeux. Il n'en reste pas moins vrai que les évolutions de long terme, qu'elles touchent à la démographie, à la structure économique, aux modes de vie, à l'organisation du travail, etc. ne sont pas sans impact sur les besoins en compétences.

Ces mises en garde étant faites, tentons d'y voir plus clair sur la pertinence des préoccupations exprimées quant à l'inadéquation des choix d'études des étudiants universitaires. Notre démarche sera la suivante :

- s'interroger sur l'inadéquation (éventuelle) des choix d'études nécessite d'examiner d'abord les informations disponibles en matière d'insertion professionnelle des diplômés des différents niveaux et filières d'études. Cet examen fera l'objet d'une première section ;
- à la lumière des enseignements qui auront pu être tirés de cet examen, nous examinerons, dans une deuxième section, les choix d'orientations d'études des nouvelles générations d'étudiants (étudiants dits « de 1<sup>ère</sup> génération »)<sup>2</sup>. La prise en compte des évolutions de ces choix, au cours des dix (et vingt) dernières années, permettra de mettre en évidence des tendances qui, parfois, vont à l'encontre d'idées reçues ;

---

<sup>2</sup> Le lecteur pourrait se demander pourquoi, sachant que certains étudiants « de 1<sup>ère</sup> génération » opéreront ultérieurement une « réorientation » (dans la grande majorité des cas, après un premier échec en première année), nous n'avons pas choisi d'analyser les données d'une situation « stabilisée », c.à.d. après ces réorientations. L'explication est multiple : tout d'abord, le souci de mener des comparaisons internationales (voir la dernière section de l'article) commande de considérer les choix opérés d'emblée par les étudiants de 1<sup>ère</sup> génération, seuls à faire l'objet de recensions internationales ; ensuite, cela nécessiterait de disposer de statistiques produites par le suivi de cohortes d'étudiants, dont les dernières (pour les étudiants universitaires en Fédération Wallonie-Bruxelles) remontent au début des années 2000 (voir J. Droesbeke et al., 2007) ; enfin, ces statistiques révèlent que la proportion de diplômés universitaires ayant, au cours de leurs études, opéré une réorientation est inférieure à 9% et que, parmi les réorientations opérées, 70% se sont faites au sein d'un même « secteur d'études ».

- pour évaluer la pertinence de déclarations selon lesquelles “nos” jeunes (en Fédération Wallonie-Bruxelles) opteraient en trop grand nombre pour telle ou telle orientation (et en trop faible proportion pour telle ou telle autre orientation), il est utile de situer ces choix, via une approche de “benchmarking”, par rapport à ceux opérés dans les systèmes étrangers. Ce sera l’objet d’une dernière section.

Pour la bonne compréhension de ce qui suit, rappelons ici que les filières universitaires correspondent à des « domaines d’études » traditionnellement regroupés en trois grands « secteurs d’études » : le secteur des « sciences humaines et sociales », le secteur des « sciences » et le secteur des « sciences de la santé ». Des précisions complémentaires seront fournies plus loin, en temps utile.

## **1. Orientations d’études et insertion professionnelle : pauvreté des statistiques disponibles en Fédération Wallonie-Bruxelles**

### **1.1 Statistiques publiées par les Services publics de l’emploi (FOREM et ACTIRIS)**

Les Services publics de l’emploi (FOREM pour la Région wallonne et ACTIRIS pour la Région de Bruxelles-Capitale) publient régulièrement des statistiques relatives à l’insertion professionnelle des jeunes, ventilés selon leur niveau d’études. Les niveaux d’études généralement retenus sont les suivants : primaire et secondaire « de base », secondaire du 2<sup>ème</sup> degré, secondaire du 3<sup>ème</sup> degré (c.à.d. diplôme du secondaire supérieur), apprentissage (c.à.d. secondaire en alternance, soit CEFA ou IFAPME), bachelier du supérieur « hors université » (SHU) de type court (BAC) et master universitaire ou du SHU de type long (MA).

Une analyse statistique récente est fournie dans FOREM (2014). L’article du FOREM avertit d’emblée le lecteur d’une limite inhérente au dispositif statistique de collecte de ses informations (il en est de même pour les analyses statistiques d’ACTIRIS) : nous ne disposons pas encore en FWB, contrairement à la Flandre <sup>3</sup>, d’un cadastre des élèves/étudiants qui puisse, par appariement avec des bases de données couvrant l’emploi salarié et indépendant, permettre de suivre les parcours d’insertion professionnelle de tous les jeunes scolarisés en FWB. Dès lors, les observations statistiques ne portent que sur les jeunes qui choisissent de s’inscrire comme demandeurs d’emploi. La part des jeunes qui ne s’inscrivent pas comme demandeurs d’emploi (et trouvent un emploi par d’autres voies) varie évidemment selon les niveaux d’études et souvent, pour un même niveau d’études (MA, par exemple) selon les filières. Ainsi les filières pour lesquelles l’engagement via un stage préalable est fréquent (architectes, juristes, kinés, etc.) présentent des taux d’inscription plus faibles au FOREM.

Les analyses du FOREM (comme celles d’ACTIRIS) sont le plus souvent fondées sur une durée d’observation relativement brève (6 mois). Est considéré comme ayant été « inséré » le demandeur d’emploi qui, au cours de cette période, aurait passé ne fût-ce qu’une brève période (1 seul jour pour les analyses du FOREM, 28 jours pour les analyses d’ACTIRIS) dans un emploi salarié. Le « taux d’insertion » d’une catégorie de demandeurs d’emploi (par exemple, de jeunes d’un niveau d’études déterminé) est donc défini comme la proportion de ces demandeurs d’emploi qui, au cours de la période d’observation de 6 mois, ont été insérés (dans l’emploi salarié uniquement) ne fût-ce que pour une très courte durée.

De tels critères sont évidemment de nature à permettre de juger davantage de l’« employabilité immédiate » que de la possibilité d’une insertion « durable » sur le marché du travail. Certes, les catégories de jeunes « peu qualifiés » (porteurs d’un diplôme du

---

<sup>3</sup> Voir plus loin pour les travaux du VDAB flamand.

primaire, du secondaire « de base » ou du secondaire du 2<sup>ème</sup> degré) présentent, sans surprise, des “performances” moins bonnes que celles des jeunes « qualifiés » (BAC ou MA). Mais, au sein de ces derniers, ce sont les porteurs d’un BAC professionnalisant qui présentent de meilleures performances (tant en termes de taux d’insertion que de durée d’occupation) que les MA. Même les jeunes issus du secondaire en alternance présentent des “performances” supérieures aux jeunes porteurs d’un MA ! Ces résultats ne doivent pas véritablement surprendre, dans la mesure où tant le secondaire en alternance que les BAC professionnalisants ont vocation à préparer directement à l’exercice d’une profession déterminée.

En dépit des limites d’une analyse basée sur une période d’observation aussi courte que 6 mois, mentionnons néanmoins l’étude menée par ACTIRIS (2015) qui calcule des taux d’insertion<sup>4</sup> moyen (sur la période 2009 à 2013) des MA universitaires. Ces taux moyens ne sont pas fournis par filière ou orientation d’études mais simplement selon les trois grands secteurs d’études (sciences médicales et de la santé ; sciences et techniques ; sciences humaines). Les taux d’insertion moyens (calculés sur 6 mois) y apparaissent égaux pour les secteurs « sciences et techniques » et « sciences humaines » (ce qui va sans doute à l’encontre de certaines idées reçues) et un peu supérieurs pour le secteur « sciences médicales et de la santé ».

Les “performances” relatives à l’insertion professionnelle se modifient cependant lorsqu’on examine les parcours sur une durée d’observation plus longue. Tel est l’objectif de l’analyse présentée dans FOREM (2013) qui a suivi, pendant 36 mois, les parcours individuels de jeunes demandeurs d’emploi sortis de l’enseignement (et inscrits au FOREM<sup>5</sup>) en 2008. L’analyse de ces parcours individuels révèle que

- les jeunes « peu qualifiés » (porteurs d’un diplôme du primaire, du secondaire « de base » ou du secondaire du 2<sup>ème</sup> degré) présentent des parcours caractérisés par davantage de séquences de retour au statut de demandeur d’emploi et, ceci, sur toute la période d’observation. En bref, des parcours plus instables, marqués par une forte “turbulence” ;
- les jeunes issus du secondaire en alternance tendent à s’insérer rapidement mais, par la suite, leurs parcours semblent davantage marqués par des allers-retours entre l’emploi et la demande d’emploi ;
- ce sont les jeunes porteurs d’un diplôme de BAC ou de MA qui présentent nettement une grande majorité de périodes en emploi. De plus, les MA, s’ils s’insèrent moins rapidement que les BAC, semblent le faire de manière plus durable, connaissant moins d’épisodes de retour vers la demande d’emploi. En bref, ce sont les jeunes titulaires d’un MA qui présentent les parcours les plus stables, caractérisés par une faible “turbulence”.

L’analyse d’ACTIRIS (2015) évoquant les premiers résultats d’un exercice analogue (suivi des parcours pendant une durée de 36 mois) aboutit à des conclusions comparables : la durée moyenne d’accès à un premier emploi qualifié de « long » (au moins 90 jours) s’élève à 10,7 mois pour les porteurs d’un MA universitaire et à 12,1 mois pour les porteurs d’un diplôme (BAC ou MA) des Hautes Ecoles.

Ces sources ne fournissent cependant pas d’informations sur l’insertion professionnelle des diplômés universitaires distingués selon les filières d’études (correspondant aux domaines d’études tels que définis dans notre article).

---

<sup>4</sup> Rappelons que, dans les analyses d’ACTIRIS, est considéré comme « inséré » le demandeur d’emploi qui, au cours de la période d’observation de 6 mois, a occupé un emploi d’une durée au moins égale à 28 jours.

<sup>5</sup> L’analyse ne porte donc pas sur les jeunes, non inscrits au FOREM, qui ont trouvé un emploi par leurs propres moyens.

## 1.2 Informations provenant des universités

Une autre source d'information pourrait résider dans les enquêtes menées par les universités auprès de leurs anciens (leurs « alumni », dans le jargon universitaire). L'Université de Liège (ULg) semble la seule à mettre ces informations à la disposition du grand public <sup>6</sup>. L'ULg fournit les résultats de deux enquêtes : la première interroge les diplômés 1 an après l'obtention de leur diplôme, la seconde 5 ans après l'obtention du diplôme <sup>7</sup>.

Les résultats sont présentés par Faculté, selon l'organisation en Facultés de l'ULg. Pour chaque Faculté, sont indiqués les taux de réponse des diplômés ventilés par programme d'études (correspondant souvent à un domaine – sinon un sous-domaine – d'études) mais les statistiques qui nous intéressent ici (les indicateurs de la qualité de l'insertion professionnelle) ne sont fournies que pour l'ensemble des répondants de la Faculté, tous domaines (ou sous-domaines) confondus.

On constate ainsi que les sciences de la santé, toutes regroupées en une seule Faculté, représentent essentiellement (dans l'enquête après 1 an) et exclusivement (dans l'enquête après 5 ans) les domaines des sciences de la santé hors médecine. De même, le droit est regroupé avec les sciences politiques et la criminologie et il ne représente que 60 % de cet ensemble, sans que les résultats publiés permettent de distinguer selon ces différents domaines.

Une autre limite – incontournable dans ce type d'enquête – tient au taux de réponses, qui oscille autour des 20 % - tant pour l'enquête après 1 an que pour celle après 5 ans - selon les Facultés. Les nombres de réponses paraissent cependant suffisamment élevés pour présenter des résultats significatifs <sup>8</sup>.

L'enquête menée au bout d'un an présente des « taux d'insertion » qui sont certes informatifs mais présentent les mêmes limites que celles évoquées plus haut pour les analyses statistiques du FOREM ou d'ACTIRIS <sup>9</sup>.

Le taux d'insertion moyen (sur la période d'un an) des diplômés de l'ULg, toutes Facultés confondues, est de 90 % et il varie, selon les Facultés (ou domaines d'études) entre 97 % et 80 %. On enregistre, par ordre de score décroissant : les « sciences de l'ingénieur » (97 %), les « sciences vétérinaires » (96 %), les « sciences économiques et de gestion » (93 %), les « sciences agronomiques et ingénierie biologique » (93 %), les « sciences de la santé » (parmi lesquelles la médecine est, *de facto*, peu représentée) (93 %), les « sciences » (89 %), l'ensemble (hétérogène) « droit, criminologie, sciences politiques » (85 %), les « sciences psychologiques et de l'éducation » (83 %), l'ensemble « philosophie et lettres » (80 %).

Nous avons vu plus haut (voir notre discussion des analyses du FOREM et d'ACTIRIS) que les résultats collectés sur une période de temps plus longue fournissaient des informations

---

<sup>6</sup> Voir sur le site [www.ulg.ac.be](http://www.ulg.ac.be) à la rubrique « Suivi des alumni ».

<sup>7</sup> La première enquête (1 an) s'adressait aux diplômés des promotions 2009 à 2012 mais les résultats présentés ne sont pas distingués par promotion, sans doute pour tenter d'atteindre des nombres de réponses suffisants pour assurer une certaine représentativité de l'échantillon. La seconde enquête (5 ans) s'adressait aux promotions 2007 et 2008 qui sont, elles aussi, regroupées dans la présentation des résultats.

<sup>8</sup> Sauf pour la Faculté d'architecture et l'Institut des « sciences sociales » (sociologie, anthropologie, sciences du travail, gestion des ressources humaines, sciences de la population et du développement). Pour ces deux groupes, le nombre de répondants est si faible que quelques réponses suffisent à faire basculer les scores dans un sens ou dans l'autre. Nous ne retiendrons donc pas ces deux groupes pour la présentation des scores synthétiques dans le Tableau 1.

<sup>9</sup> L'enquête menée au bout d'un an recense les « nombres de diplômés ayant décroché un emploi parmi les diplômés ayant recherché un emploi ». Aucune information complémentaire n'est disponible sur la « qualité » de l'emploi décroché : a-t-il été de courte ou de longue durée ? La personne est-elle toujours à l'emploi à l'issue de la période d'observation d'un an ?

plus fiables sur le degré – et la qualité – de l’insertion professionnelle des diplômés. Tournons-nous donc vers le suivi des diplômés de l’ULg 5 ans après l’obtention de leur diplôme. L’enquête comporte plusieurs questions dont certaines sont plus directement pertinentes pour juger du degré et de la qualité de l’insertion professionnelle. Sont particulièrement instructives les statistiques suivantes :

- le % de répondants en situation de demandeur d’emploi au moment de l’enquête (1<sup>er</sup> décembre de l’année du diplôme +5). Un % plus important traduit une insertion professionnelle plus malaisée. Il est de 3 % pour l’ensemble des diplômés interrogés, toutes orientations d’études confondues ;
- parmi ceux qui ont un emploi, le % de ceux qui ne disposent que d’un contrat à durée déterminée. Un % plus important est l’indice d’une insertion professionnelle moins stabilisée. Il est de 28 % pour l’ensemble des diplômés interrogés, toutes orientations d’études confondues ;
- parmi ceux qui ont un emploi, le % de ceux qui ont été engagés pour un poste qui n’était pas de niveau universitaire. Un % plus important traduit un phénomène plus marqué de surqualification par rapport à l’emploi occupé. Il est de 19 % pour l’ensemble des diplômés interrogés, toutes orientations d’études confondues.

Sur la base de ces quatre statistiques (les trois statistiques ci-dessus ainsi que le taux d’insertion sur 1 an), on peut ainsi qualifier les « scores » des diverses orientations d’études en matière de degré et de qualité de l’insertion professionnelle. Dans le Tableau ci-dessous, les symboles « + + », « + », « = », « - » et « - - » désigneront des performances respectivement « nettement supérieures », « supérieures », « égales », « inférieures » et « nettement inférieures » à la moyenne de l’ensemble des diplômés de l’ULg <sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup> Ce faisant, nous synthétisons en un seul “score” les informations fournies par 4 indicateurs : un taux d’insertion (au bout d’un an) et 3 indicateurs d’une insertion professionnelle plus durable (au bout de 5 ans). Chacun de ces indicateurs reçoit un “score” + (respectivement – ou =) selon que la performance (pour la Faculté considérée) est supérieure (respectivement inférieure ou égale) à la moyenne de l’ensemble des Facultés de l’ULg. Le score synthétique présenté au Tableau 1 sera qualifié de + + (respectivement - -) en cas de scores unanimement + (respectivement -), de + (respectivement -) en cas de scores majoritairement + (respectivement -) et de = dans les autres cas.

Orientations d'études regroupées  
par grands secteurs

Degré et qualité de l'insertion  
professionnelle, en comparaison de  
la moyenne des diplômés de l'ULg

Secteur des sciences humaines et sociales

- sciences économiques et de gestion	++
- droit, criminologie, sciences politiques	+
- sciences psychologiques et de l'éducation	-
- philosophie et lettres	--

Secteur des sciences

- sciences de l'ingénieur	++
- sciences	-
- sciences agronomiques et ingénierie biologique	(indisponible)

Secteur des sciences de la santé

- sciences vétérinaires	+
- autres sciences de la santé (hors médecine)	=

Tableau 1 : indicateurs de l'insertion professionnelle des diplômés de l'ULg,  
regroupés par Faculté

Cet examen aboutit à la conclusion suivante : dans chacun des grands secteurs d'études, certaines orientations d'études présentent des perspectives d'insertion professionnelle meilleures - tandis que d'autres présentent des perspectives d'insertion professionnelle moins facile - que la moyenne universitaire.

### **1.3 Statistiques du Service public de l'emploi de la Région flamande (VDAB)**

C'est aussi aux mêmes conclusions que l'on aboutit en examinant les statistiques du Service public de l'emploi de la Région/Communauté flamande, le VDAB. Celui-ci est en mesure, depuis déjà plusieurs années, de mener un suivi individuel de la trajectoire professionnelle de tous les élèves/étudiants de la Région/Communauté flamande, grâce à l'appariement des bases de données de l'enseignement (obligatoire et supérieur) et des bases de données sur les emplois salariés et indépendants.

Il publie ainsi annuellement <sup>11</sup>, pour tous les niveaux d'études – et, pour chaque niveau, par orientation d'études - des statistiques relatives à l'insertion professionnelle des élèves/étudiants à l'issue d'une période d'observation d'un an. Les statistiques publiées sont les suivantes :

- pour chaque catégorie observée, le % de ceux qui, à l'issue de la période d'un an, sont toujours demandeur d'emploi <sup>12</sup>;
- pour chaque catégorie observée, le % de ceux qui, au cours de la période d'un an, n'ont eu aucune expérience d'emploi.

La dernière publication disponible (qui porte sur une période d'observation d'un an s'étant achevée fin juin 2013) fournit ces statistiques pour les diplômés d'un MA universitaire de

---

<sup>11</sup> Voir VDAB (2014).

<sup>12</sup> On observera que cette statistique est plus pertinente que celle des « taux d'insertion » rencontrée plus haut.

chacune des orientations d'études. Pour l'ensemble des diplômés d'un MA universitaire, la proportion de ceux qui, à l'issue de la période d'un an, étaient toujours demandeur d'emploi est de 7,3 % et la proportion de ceux qui, au cours de la période d'un an, n'avaient eu aucune expérience d'emploi est de 2,6 %.

Le Tableau ci-dessous présentera ces résultats selon la même approche que celle adoptée plus haut pour les enquêtes auprès des « alumni » de l'ULg<sup>13</sup>. Dans ce Tableau ci-dessous, les symboles « + », « = » et « - » désigneront des performances respectivement « supérieures », « égales » ou « inférieures » à la moyenne de l'ensemble des diplômés universitaires.

<u>Orientations d'études regroupées par grands secteurs</u>	<u>« score » en matière d'insertion professionnelle, en comparaison de la moyenne des diplômés universitaires</u>
<u>Secteur des sciences humaines et sociales</u>	
- langues et lettres	-
- droit, notariat et criminologie	+
- sciences économiques et de gestion	+
- sciences politiques et sociales	-
- sciences psychologiques	+
<u>Secteur des sciences</u>	
- sciences	-
- sciences appliquées (= sc. de l'ingénieur)	+
- sciences agronomiques et ingénierie biologique	=
- architecture	=
<u>Secteur des sciences de la santé</u>	
- sciences médicales	+
- sciences dentaires	+
- sciences pharmaceutiques	+
- sciences de la santé publique	+
- sciences biomédicales	-
- sciences vétérinaires	-
- kinésithérapie et sciences de la motricité	+

Tableau 2 : indicateurs de l'insertion professionnelle des diplômés universitaires de la Communauté flamande

On notera d'abord les fortes convergences entre ces résultats et ceux fournis plus haut par l'enquête de l'ULg :

- dans le secteur des sciences humaines et sociales, le droit et les sciences économiques et de gestion « sur-performent » la moyenne universitaire et le contraire est vrai pour la philosophie et lettres et pour les sciences sociales et politiques. On notera avec intérêt que la psychologie (qui n'attire pourtant pas moins d'étudiants en Flandre qu'en FWB) « sur-performe » en Flandre ;

<sup>13</sup> Rappelons qu'ici, les résultats portent sur tous les diplômés de toutes les universités flamandes.



- dans le secteur des sciences, on retrouve la forte disparité entre les sciences de l'ingénieur (qui « sur-performent ») et les sciences (qui « sous-performent ») ;
- le secteur des sciences de la santé est mieux documenté dans les statistiques du VDAB que dans les enquêtes de l'ULg. On constate que les deux filières qui, depuis 1997, font l'objet, en Flandre, d'un examen d'entrée (médecine et dentisterie) « sur-performent », de même que d'autres domaines du même secteur. En revanche, les sciences biomédicales (qui attirent un grand nombre d'étudiants refoulés à l'examen d'entrée de médecine) « sous-performent ».

En résumé, on aboutit aux mêmes conclusions que celles auxquelles nous avaient mené l'examen des enquêtes de l'ULg auprès de ses diplômés : dans chacun des grands secteurs d'études, certaines orientations d'études présentent des perspectives d'une insertion professionnelle plus aisée - tandis que d'autres présentent des perspectives d'une insertion professionnelle moins facile - que la moyenne universitaire.

Rappelons le « cliché habituel » : les étudiants qui optent pour les formations du secteur des sciences humaines et sociales devraient généralement s'attendre – sauf pour le cas de l'une ou l'autre filière qui ferait exception – à une insertion professionnelle malaisée tandis que leurs condisciples qui optent pour les formations du secteur des sciences ou des sciences de la santé ne devraient nourrir aucune inquiétude quant à leur insertion professionnelle future (sous entendu : parce que leurs formations correspondraient mieux aux « besoins de la société »). Les statistiques et autres indicateurs de l'insertion professionnelle montrent à quel point ce « cliché habituel » est en total décalage avec la réalité.

## **2. Evolution des populations étudiantes de 1<sup>ère</sup> génération dans les différentes filières universitaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

Quelques indications, tout d'abord, avant d'examiner les données.

Les filières universitaires correspondent aux « domaines d'études » tels que définis par les décrets relatifs à l'enseignement supérieur. Les domaines d'études sont traditionnellement regroupés en trois grands secteurs d'études : le secteur des « sciences humaines et sociales », le secteur des « sciences » et le secteur des « sciences de la santé ».

Le secteur des « sciences humaines et sociales » comprend les domaines suivants <sup>14</sup> : philosophie ; sciences religieuses et théologie <sup>15</sup> ; langues et lettres ; histoire, art et archéologie ; information et communication ; sciences politiques et sociales ; sciences juridiques (droit) ; sciences économiques et de gestion ; traduction et interprétation <sup>16</sup> ; sciences psychologiques et de l'éducation.

---

<sup>14</sup> Il comprend aussi le domaine « criminologie », non cité ci-dessus car accessible seulement à partir du 2<sup>ème</sup> cycle et ne pouvant donc concerner les étudiants de 1<sup>ère</sup> génération.

<sup>15</sup> Les domaines « philosophie » et « sciences religieuses et théologie » ne concernent qu'une proportion très réduite (moins de 1 % pour le total de ces deux domaines) des étudiants de 1<sup>ère</sup> génération.

<sup>16</sup> Le domaine « traduction et interprétation » est, pour l'université, de création récente. Il provient de l'intégration à l'université d'une filière précédemment organisée en Haute Ecole. Cette intégration n'a débuté (partiellement) qu'à la rentrée académique 2007-2008 et ne sera complètement réalisée que pour la rentrée académique 2015-2016. Afin de garantir l'homogénéité, au cours de la période d'observation, des populations étudiantes examinées, les étudiants de 1<sup>ère</sup> génération relevant de ce domaine ne seront pas pris en compte dans la suite de cette section.

Le secteur des « sciences » comprend les domaines suivants : sciences ; sciences agronomiques et ingénierie biologique ; sciences de l'ingénieur (anciennement « sciences appliquées ») ; art de bâtir et urbanisme <sup>17</sup>.

Le secteur des « sciences de la santé » comprend les domaines suivants <sup>18</sup> : sciences médicales (médecine) ; sciences dentaires ; sciences vétérinaires ; sciences biomédicales et pharmaceutiques ; sciences de la motricité.

Les statistiques annuelles des populations étudiantes de 1<sup>ère</sup> génération sont fournies par les Annuaire statistiques du CRef (Conseil des Recteurs francophones) <sup>19</sup>. La période d'observation couvrira les années académiques 1995-1996 à 2012-2013 <sup>20</sup>.

Dans la discussion qui suit, ainsi que dans les Tableaux et Figures de cet article, nous porterons notre attention sur les étudiants belges de 1<sup>ère</sup> génération, pour les raisons suivantes :

- le débat que nous souhaitons éclairer porte sur les choix d'orientations d'études opérés par « nos » jeunes, c.à.d. par les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles, seuls à pouvoir être ciblés par les campagnes de sensibilisation aux matières scientifiques et plus susceptibles que leurs condisciples étrangers – souvent non résidents – de rester au pays une fois leurs études achevées ;
- les étudiants belges représentent quelque 90 % des étudiants universitaires de 1<sup>ère</sup> génération, tant dans le secteur des « sciences humaines et sociales » que dans le secteur des « sciences ». Ils sont proportionnellement moins nombreux – entre 75 % et 80 % - dans le secteur des « sciences de la santé », en raison précisément de l'afflux d'un grand nombre d'étudiants non résidents issus de pays de l'Union Européenne (*de facto*, presque exclusivement la France) qui viennent s'inscrire dans l'un ou l'autre domaine de ce secteur pour échapper aux mesures de contingentement en vigueur dans leur pays d'origine. Il convient de ne pas prendre en compte ces étudiants étrangers UE non résidents si l'on veut cerner les choix d'orientations d'études opérés par « nos » jeunes.

## 2.1 Répartition des étudiants de 1<sup>ère</sup> génération par secteurs d'études

Examinons tout d'abord la répartition des étudiants belges de 1<sup>ère</sup> génération par secteurs d'études en FWB. Cette statistique est présentée dans la Figure 1.

---

<sup>17</sup> Le domaine « art de bâtir et urbanisme » est, pour l'université, de création récente. Il provient de l'intégration à l'université, à la rentrée académique 2010-2011, de la filière « architecture » précédemment organisée en Haute Ecole. Afin de garantir l'homogénéité, au cours de la période d'observation, des populations étudiantes examinées, les étudiants de 1<sup>ère</sup> génération relevant de ce domaine ne seront pas pris en compte dans la suite de cette section.

<sup>18</sup> Il comprend aussi le domaine « sciences de la santé publique », non cité ci-dessus car accessible seulement à partir du 2<sup>ème</sup> cycle et ne pouvant donc concerner les étudiants de 1<sup>ère</sup> génération.

<sup>19</sup> Ces statistiques sont disponibles sur le site [www.cref.be](http://www.cref.be). La dernière statistique disponible est celle de l'année académique 2012-2013.

<sup>20</sup> Le choix de l'année académique 1995-1996 comme début de la période d'observation est guidé par le souci de pouvoir disposer de séries homogènes pour tous les domaines d'études. C'est un décret de 1994 (décret du 5 septembre 1994 relatif au régime des études universitaires et des grades académiques), entré en vigueur pour l'année académique 1995-1996, qui a défini les domaines d'études tels que nous les connaissons actuellement. Pour quelques-uns de ces domaines d'études, la correspondance avec les anciennes « orientations d'études », en vigueur jusqu'en 1994-1995, soulève des difficultés.

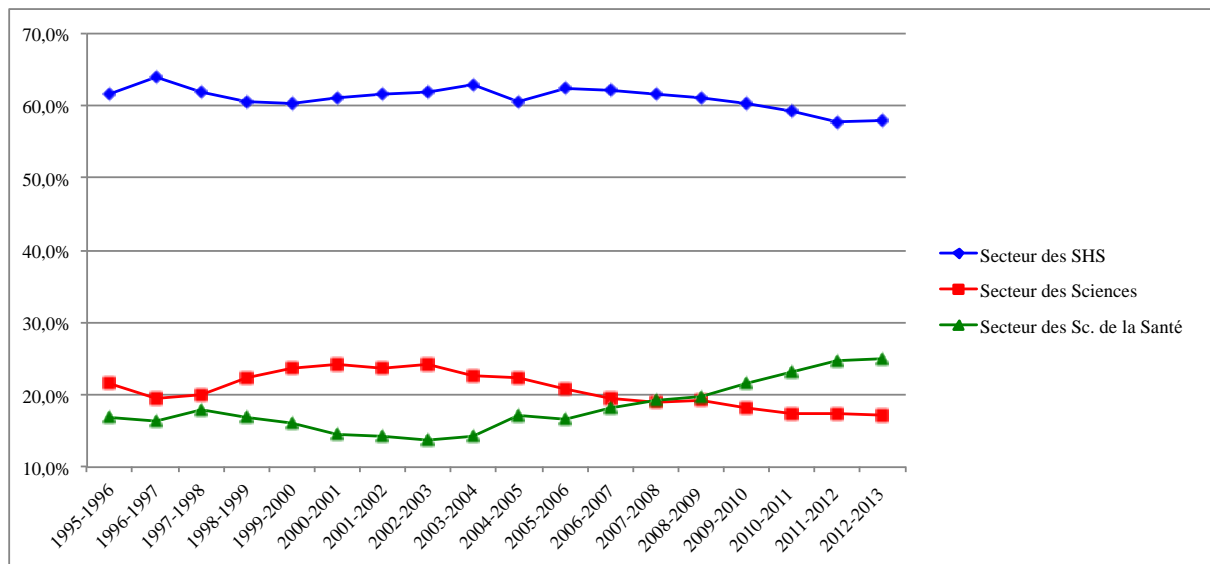


Figure 1 : répartition des étudiants belges de 1<sup>ère</sup> génération par secteurs d'études en FWB

La période d'observation présente deux sous-périodes très contrastées.

Du milieu des années 90 au début des années 2000 :

- la part du secteur des « sciences » est en augmentation ;
- la part du secteur des « sciences de la santé » est en recul ;
- la part du secteur des « sciences humaines et sociales » présente des fluctuations d'une année sur l'autre mais reste globalement stable.

Mais ces évolutions se modifient radicalement au début des années 2000. Depuis 2003-2004 jusqu'à ce jour, on assiste à

- un recul constant du secteur des « sciences », qui reflue en deçà de son niveau du milieu des années 90 ;
- une « explosion » du secteur des « sciences de la santé » qui rejoint puis dépasse allègrement son niveau du milieu des années 90 et va jusqu'à dépasser le point haut du secteur des « sciences » atteint au tout début des années 2000 ;
- un recul constant du secteur des « sciences humaines et sociales » qui, submergé lui aussi par l'« explosion » du secteur des « sciences de la santé », reflue nettement en deçà du seuil des 60 %.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés des évolutions observées sur la Figure 1.

- 1) le recul du secteur des « sciences » s'accompagne d'un recul du secteur des « sciences humaines et sociales ». Cette observation invalide le discours convenu qui impute le recul des vocations pour le secteur des « sciences » à des choix malheureux de jeunes qui se « réfugieraient » en masse dans les sciences humaines et sociales.
- 2) les évolutions des parts respectives du secteur des « sciences » et du secteur des « sciences de la santé » font apparaître l'une comme le reflet inversé (comme dans un miroir) de l'autre. Ces évolutions suggèrent clairement que ces deux secteurs d'études sont essentiellement alimentés par un même « pool de recrutement » de sorte que si le débit du flux augmente pour l'un, il diminue pour l'autre. Quel est ce « pool de recrutement » ? Il s'agit des jeunes qui, au cours de leur secondaire, ont développé un intérêt pour les matières scientifiques (chimie, physique, biologie, etc.) qu'ils avaient mises à leur programme<sup>21</sup> et qui, au moment d'opérer le choix de leurs études universitaires, optent pour des domaines d'études qui comprennent également au programme une dose importante de matières

<sup>21</sup> Dans le secondaire ordinaire général (dont proviennent près de 90 % des étudiants universitaires), c'est l'option « sciences » qui (avec l'option « mathématiques » au 3<sup>ème</sup> degré) est très nettement la plus prisée par les élèves. Voir *Les Indicateurs de l'Enseignement* (2010).

scientifiques. Il suffit de considérer (voir en début de cette section) la liste des domaines d'études relevant de chaque secteur pour s'assurer que les domaines du secteur des « sciences de la santé » sont de ceux dont les programmes comportent, tout comme ceux du secteur des « sciences », une forte dose de matières scientifiques. Cette observation permet d'invalider l'autre pan du discours convenu, celui selon lequel les campagnes de sensibilisation aux matières scientifiques dans le secondaire n'auraient pas porté leurs fruits puisque les vocations semblent se tarir, ces dernières années, pour les filières du secteur des « sciences ». Rien n'est plus faux : ces campagnes de sensibilisation, menées depuis bientôt 20 ans, ont manifestement porté leurs fruits mais avec la conséquence (non anticipée) que les vocations pour des filières universitaires à contenu « scientifique » se sont davantage focalisées vers les domaines du secteur des « sciences de la santé » (au détriment de ceux du secteur des « sciences »)<sup>22</sup>.

## 2.2 Répartition des étudiants de 1<sup>ère</sup> génération par domaines d'études

Les évolutions enregistrées par les grands secteurs d'études ne sont évidemment que la résultante des évolutions enregistrées pour les différents domaines d'études au sein de chacun des secteurs. Examinons donc comment a évolué la répartition des étudiants belges de 1<sup>ère</sup> génération dans les différents domaines d'études au sein des trois grands secteurs d'études.

### 2.2.1 Domaines d'études du secteur des « sciences »

Commençons par le secteur des « sciences » qui comprend les domaines d'études suivants : sciences ; sciences agronomiques et ingénierie biologique ; sciences de l'ingénieur (anciennement « sciences appliquées »)<sup>23</sup>. Les évolutions correspondantes sont présentées dans la Figure 2.

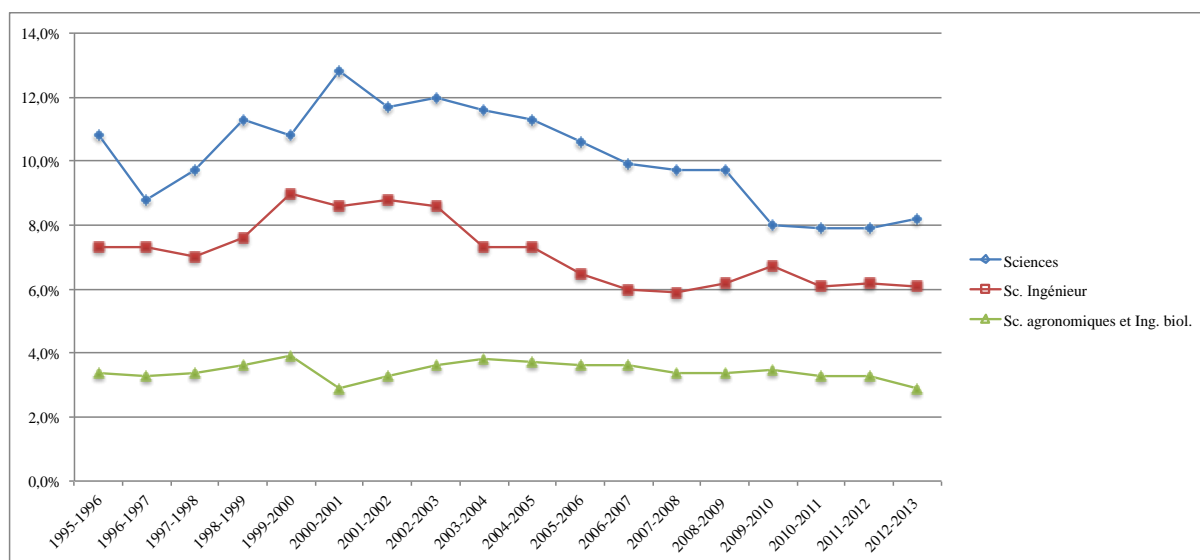


Figure 2 : part des domaines d'études du secteur des « sciences » dans la population des étudiants belges de 1<sup>ère</sup> génération

L'examen de la Figure 2 suscite les observations suivantes :

- la part du domaine « sciences agronomiques et ingénierie biologique », qui est relativement modeste, présente une très grande stabilité sur l'ensemble de la période ;

<sup>22</sup> Cette observation est aussi documentée dans CPS (2013).

<sup>23</sup> Rappelons que, pour les raisons exposées dans la note 15, le domaine « art de bâtir et urbanisme » ne sera pas pris en compte.

- les deux domaines des « sciences » et des « sciences de l'ingénieur » évoluent de concert, progressant entre le milieu des années 90 et le début des années 2000, pour refluer par la suite. Le reflux des « sciences », depuis le début des années 2000, est proportionnellement plus important que celui des « sciences de l'ingénieur », ces dernières se stabilisant d'ailleurs plus tôt (dès 2007-2008) que les premières. Les « sciences de l'ingénieur » ont, semble-t-il, mieux résisté que les « sciences ». Certes la part des « sciences de l'ingénieur » est, en fin de période (avec 6 %), de près de 1 % inférieure à son niveau de début de période (7 %) mais il est bon de se rappeler que les « sciences de l'ingénieur » se situaient à ce même niveau de 7 % dans les années 1975-1982<sup>24</sup>.

### 2.2.1 Domaines d'études du secteur des « sciences de la santé »

Examinons à présent le secteur des « sciences de la santé » qui comprend les domaines d'études suivants : sciences médicales (médecine) ; sciences dentaires ; sciences vétérinaires ; sciences biomédicales et pharmaceutiques ; sciences de la motricité. Les évolutions correspondantes sont présentées dans la Figure 3.

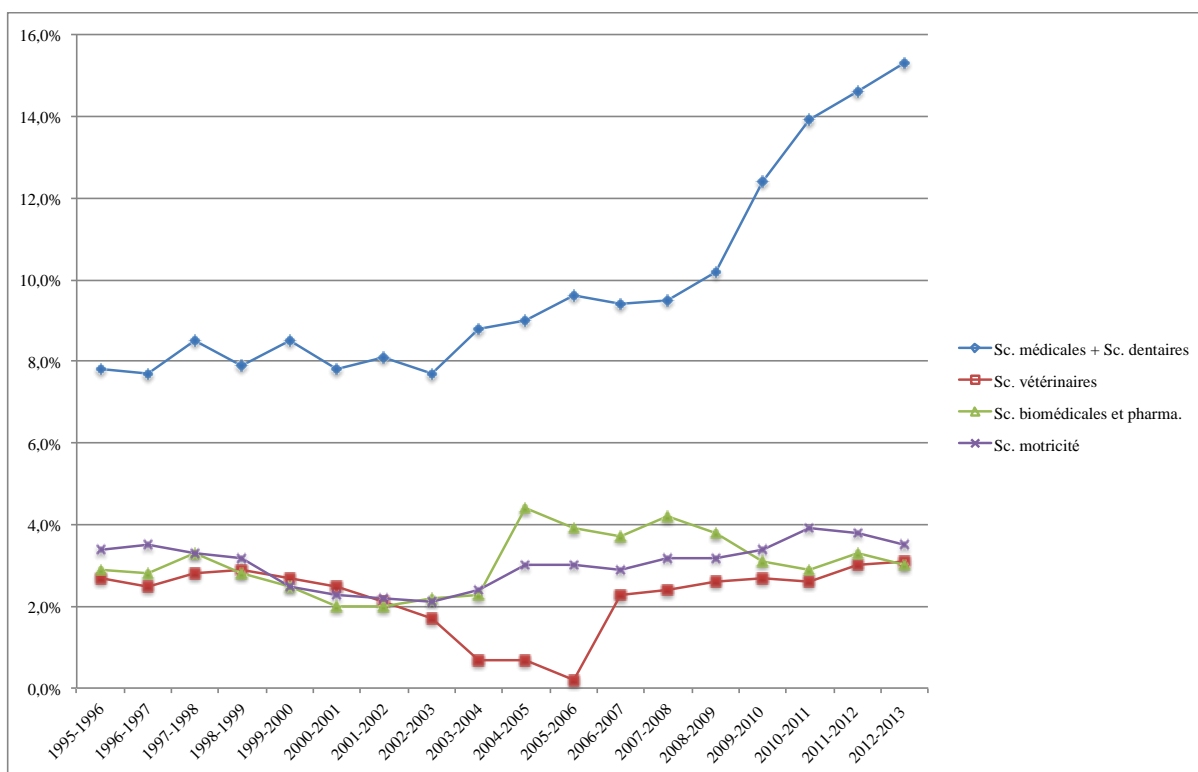


Figure 3 : part des domaines d'études du secteur des « sciences de la santé » dans la population des étudiants belges de 1<sup>ère</sup> génération

L'examen de la Figure 3 suscite les observations suivantes :

- le secteur des « sciences de la santé » est très largement dominé par les « sciences médicales »<sup>25</sup> dont la part est largement supérieure à celle des trois autres domaines ;
- ces trois autres domaines ne présentent pas de nette tendance croissante (ni décroissante) au cours de la période : ils terminent tous trois la période à un niveau d'environ 3 %, égal à leur niveau de départ. Leur part avait néanmoins chuté (avant de remonter) pendant les 5 années

<sup>24</sup> Voir J.-P. Lambert (2000).

<sup>25</sup> La courbe de la Figure 3 agrège les sciences médicales et les sciences dentaires. Le domaine des sciences dentaires ne représente qu'environ 10 % du total de ces deux domaines et l'évolution des sciences dentaires est parallèle à celle des sciences médicales.

académiques qui vont de 1998-1999 à 2002-2003 provoquant le recul du secteur des « sciences de la santé » observé (voir la Figure 1) pour ces années ;

- parmi ces trois autres domaines, celui des « sciences vétérinaires » mérite une mention spéciale : c'est une filière dont les spécificités (besoins d'infrastructures et d'animaux pour travaux pratiques d'expertise clinique) sont telles qu'elle ne peut absorber un nombre excessif d'étudiants. C'est la raison pour laquelle avait été mis en place, en 2002-2003, un filtre à l'entrée des études (dont on voit distinctement les effets sur la courbe de la Figure 3). Ce filtre a été supprimé dès 2006-2007 avec, pour conséquence, une reprise vigoureuse des inscriptions. Cette tendance, qui s'est poursuivie jusque dans les dernières années (pour lesquelles les statistiques officielles ne sont pas encore disponibles), a poussé les Doyens des Facultés de « sciences vétérinaires » à pousser récemment un cri d'alarme et à recommander le rétablissement rapide d'un filtre à l'entrée <sup>26</sup>;
- contrairement aux trois autres domaines des « sciences de la santé », le domaine des « sciences médicales » est resté stable pendant la période 1995-1996 à 2002-2003, avant de commencer à progresser à partir de 2003-2004 pour véritablement « exploser » à partir de 2009-2010.

Cette évolution spectaculaire des « sciences médicales » est singulière. C'est le seul domaine d'études universitaire qui a connu, au cours des 20 dernières années, une variation aussi exceptionnelle, en l'occurrence une croissance ininterrompue qui l'a propulsé, en l'espace de 10 ans, de 7,7 % (en 2002-2003) à 15,3 % (en 2012-2013) du total de la population universitaire de 1<sup>ère</sup> génération. Rappelons qu'un numerus clausus pour l'attribution de numéros INAMI avait été décidé au niveau fédéral en 1997. Les Communautés restaient libres des modalités à mettre en œuvre pour éviter que le nombre de médecins (et de dentistes) diplômés excède significativement les quotas attribués <sup>27</sup>. La Communauté flamande a d'emblée institué un examen d'entrée. La Communauté française a connu une succession de régimes différents (filtre à l'issue du 1<sup>er</sup> cycle de 1998-1999 à 2002-2003 ; suppression de tout filtre en 2003-2004 et 2004-2005 ; rétablissement d'un filtre – mais à l'issue de la 1<sup>ère</sup> année – de 2005-2006 à 2007-2008) avant de supprimer tout filtre dès la rentrée 2008-2009. Les effets de ces décisions successives se traduisent très clairement dans les évolutions illustrées dans la Figure 3. Ce dossier du contingentement des inscriptions en médecine est un dossier complexe dont l'analyse approfondie sort du cadre de cet article. Il n'en demeure pas moins qu'avec une telle proportion d'étudiants de 1<sup>ère</sup> génération en médecine, l'évolution peut-être qualifiée de problématique dès lors que

- elle nous rapproche des sommets atteints il y a...40 ans <sup>28</sup>, époque où tous les experts tiraient la sonnette d'alarme en dénonçant la pléthore à venir ;
- elle aboutit à véritablement « siphonner » les candidatures potentielles pour les « sciences » et les « sciences de l'ingénieur » ;
- elle nous place, au vu des comparaisons internationales (voir plus loin), dans une situation atypique au regard de nos voisins européens et des autres économies développées.

### 2.2.1 Domaines d'études du secteur des « sciences humaines et sociales »

Examinons à présent le secteur des « sciences humaines et sociales » dont on retiendra les domaines d'études suivants <sup>29</sup> : langues et lettres ; histoire, art et archéologie ; information et

---

<sup>26</sup> Voir l'article « Filtrer les études de vétérinaire » dans LE SOIR du 24 avril 2005.

<sup>27</sup> Ces quotas ont été revus à la hausse, à plusieurs reprises, depuis 1997.

<sup>28</sup> Voir J.-P. Lambert (2000).

<sup>29</sup> Rappelons que les domaines « philosophie » et « sciences religieuses et théologie » ne concernent qu'une proportion très réduite (moins de 1 % pour le total de ces deux domaines) des étudiants de 1<sup>ère</sup> génération. Vu leur importance numérique minime, ils ne seront pas considérés dans la discussion qui suit.

communication ; sciences politiques et sociales ; sciences juridiques (droit) ; sciences économiques et de gestion ; sciences psychologiques et de l'éducation.

Pour simplifier la présentation et maintenir la lisibilité des Figures, seront agrégés en un seul « grand domaine » que nous appellerons, par commodité, « philosophie et lettres » (ancienne appellation en vigueur jusqu'en 1994-1995) les trois domaines « langues et lettres », « histoire, art et archéologie » et « information et communication »<sup>30</sup>.

Toujours pour garantir la lisibilité des Figures, les évolutions des parts respectives des domaines du secteur des « sciences humaines et sociales » seront présentées sur deux Figures, la Figure 4 reprenant les domaines « sciences économiques et de gestion », « sciences politiques et sociales » et « sciences juridiques (droit) », la Figure 5 reprenant les domaines « philosophie et lettres » et « sciences psychologiques et de l'éducation ».

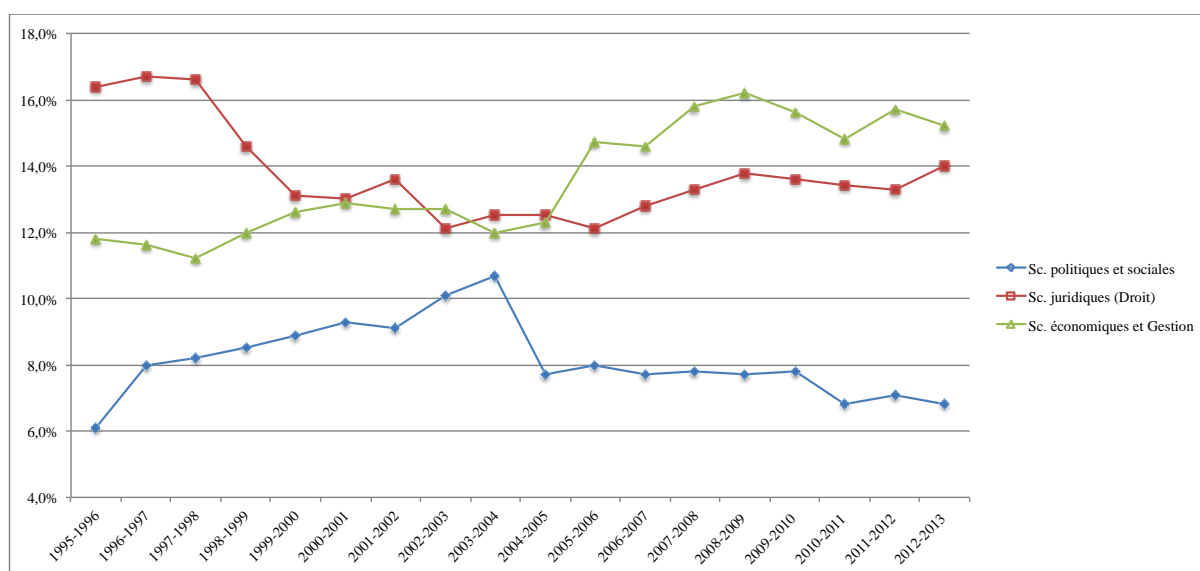
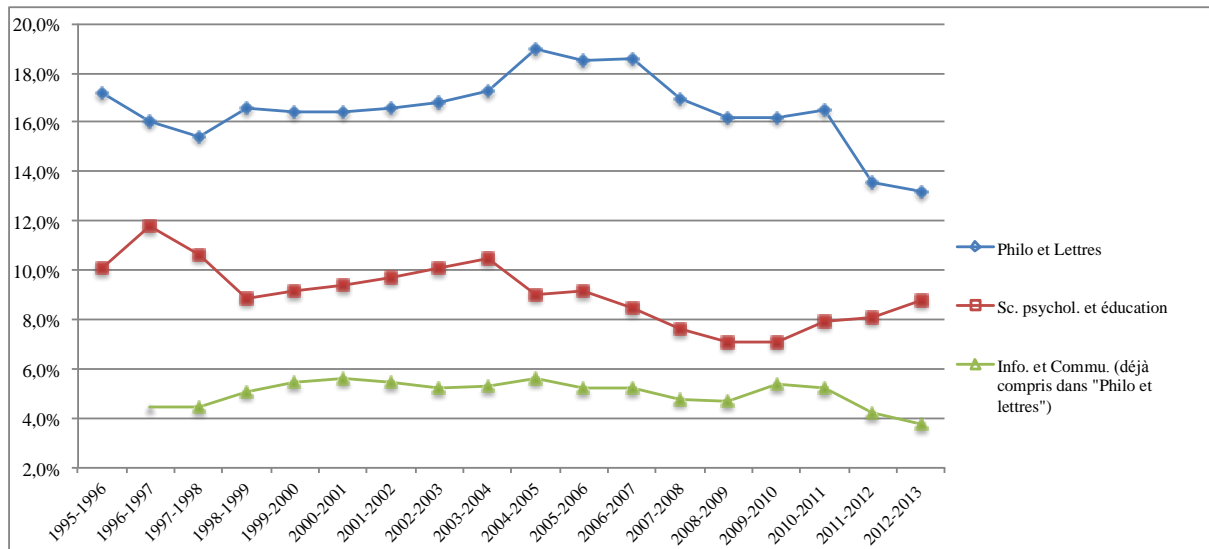


Figure 4 : part des domaines d'études « sciences économiques et de gestion », « sciences politiques et sociales » et « sciences juridiques (droit) » dans la population des étudiants belges de 1<sup>ère</sup> génération

<sup>30</sup> Le choix de ces domaines est dicté par les considérations suivantes :

- ce n'est qu'à partir de l'année académique 2004-2005 (suite à l'adoption du décret « Bologne » du 31 mars 2004) que « information et communication » a été érigé en domaine autonome. Il constituait auparavant un simple cursus d'étude organisé, selon les universités, en « langues et lettres » (pour 70 % des étudiants de ce cursus) ou en « sciences politiques et sociales » (pour 30 % des étudiants de ce cursus). Il a été possible de reconstituer cette série pour les années 1996-1997 à 2003-2004 à partir des statistiques des nombres d'étudiants en 1<sup>ère</sup> année de ces cursus, tels que fournis par les Annuaire du CRef ;
- on vérifie que les proportions des étudiants de 1<sup>ère</sup> génération du domaine « histoire, art et archéologie » présentent la même évolution, sur la période d'observation, que celles du domaine « langues et lettres ».



**Figure 5** : part des domaines d'études « philosophie et lettres » et « sciences psychologiques et de l'éducation » dans la population des étudiants belges de 1<sup>ère</sup> génération

L'examen de la Figure 4 suscite les observations suivantes :

- le domaine des « sciences économiques et de gestion » progresse sensiblement sur l'ensemble de la période d'observation<sup>31</sup>. Cette progression s'essouffle néanmoins dans les dernières années ;
- le domaine des « sciences politiques et sociales », qui avait sensiblement progressé jusqu'au début des années 2000, a nettement reculé depuis et son érosion semble se poursuivre. Les doléances, parfois exprimées dans certains milieux, selon lesquelles les étudiants se "réfugieraient" dans les « sciences sociales » apparaissent donc infondées ;
- le domaine des « sciences juridiques (droit) », qui avait très sévèrement reculé jusqu'en 2005-2006, s'est (partiellement) redressé depuis mais, comme pour le domaine des « sciences économiques et de gestion », sa progression semble enrayée depuis quelques années.

L'examen de la Figure 5 suscite les observations suivantes :

- le grand domaine « philosophie et lettres » (qui comprend, rappelons-le, les trois domaines « langues et lettres », « histoire, art et archéologie » et « information et communication ») progresse jusqu'au milieu de la décennie passée, avant de se replier très fortement en deçà de son niveau de départ ;
- les doléances parfois exprimées à propos du (prétendu) succès (jugé malheureux) que rencontreraient les « sciences sociales » s'étendant aussi au domaine « information et communication », nous avons pris soin d'illustrer sur le graphique 5 l'évolution spécifique de ce seul domaine. Il ne présente aucune tendance croissante : au contraire, la part des inscriptions de 1<sup>ère</sup> génération s'effrite depuis le milieu de la décennie passée ;
- le domaine des « sciences psychologiques et de l'éducation » est en recul sur la période. Après avoir bien résisté durant les premières années, il s'est replié pour se redresser quelque peu dans les toute dernières années.

Quel bilan tirer de notre examen détaillé des « performances » des différents domaines d'études ? Peut-on dégager des traits communs aux domaines qui, au sein de chaque grand

<sup>31</sup> Une partie du saut de « sciences économiques et de gestion » entre 2004-2005 et 2005-2006 s'explique cependant par l'intégration, en 2004, de la Haute Ecole HEC-Liège dans l'ULg, dont les étudiants de 1<sup>ère</sup> génération n'ont commencé à être comptabilisés qu'à partir de 2005-2006.



secteur d'études, ont le plus progressé – ou, du moins, le mieux résisté, face à la déferlante des « sciences médicales » - au cours des 10 dernières années ?

Résumons d'abord brièvement nos constats quant aux « performances » enregistrées au cours des 10 dernières années :

- au sein du secteur des « sciences humaines et sociales », ce sont les domaines des « sciences économiques et de gestion » et des « sciences juridiques (droit) » qui ont progressé, les domaines des « sciences politiques et sociales », de « philosophie et lettres » et des « sciences psychologiques et de l'éducation » apparaissant en recul ;
- au sein du secteur des « sciences », le domaine des « sciences de l'ingénieur » a indéniablement mieux résisté que celui des « sciences » ;
- au sein du secteur des « sciences de la santé », c'est évidemment le domaine des « sciences médicales » qui a enregistré l'engouement le plus spectaculaire mais les domaines des « sciences de la motricité » et des « sciences vétérinaires » affichent aussi une belle tenue sur les 10 dernières années.

On constate que ces domaines d'études qui ont progressé – ou, du moins, le mieux résisté – sont précisément ceux qui présentent les meilleures perspectives d'insertion professionnelle (voir les informations fournies dans la section 1). Ainsi, pour ne prendre que l'exemple d'un secteur dont on a vu qu'il avait particulièrement « souffert » du boom des « sciences médicales », le domaine des « sciences » (qui présente des perspectives d'insertion professionnelle moins bonnes que la moyenne des disciplines universitaires) a-t-il enregistré un recul nettement plus marqué que le domaine des « sciences de l'ingénieur » (qui présente d'excellentes perspectives d'insertion professionnelle).

Il apparaît donc, que dans le choix de leur orientation d'études, les étudiants semblent, plus que par le passé <sup>32</sup>, prendre en compte les perspectives d'insertion professionnelle. On parle évidemment des perspectives telles qu'elles se présentent à ce jour mais restons prudents quant à toute tentation de « planification dirigiste » des vocations car rien ne nous dit qu'une orientation d'études (et donc des compétences) moins demandée (sur le marché du travail) aujourd'hui ne sera pas plus demandée dans 10 ou 15 ans.

Quoi qu'il en soit, le constat établi ci-dessus vient infirmer les discours, entendus ci et là, dénonçant le comportement « irresponsable » des étudiants d'aujourd'hui « qui consommeraient des études comme des biens culturels » sans se soucier, ni du coût de leurs études pour la collectivité, ni de la pertinence de leur choix d'étude pour leur future carrière professionnelle.

### **3. Comparaisons internationales des choix d'orientations d'études opérés par les étudiants de 1<sup>ère</sup> génération.**

#### **3.1 Comparaison avec la Communauté flamande**

Parmi toutes les comparaisons « internationales », c'est la comparaison avec la Communauté flamande qui paraît à la fois la plus aisée (en termes de collecte des données) et la plus pertinente. En effet, pour des raisons historiques évidentes, la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles disposent d'un enseignement supérieur organisé selon le même modèle « dual » : outre l'enseignement universitaire y est proposé un enseignement

---

<sup>32</sup> J'écris « plus que par le passé » car une analyse publiée il y a 15 ans, analysant les choix d'orientation d'études opérés au cours des années 90, n'aboutissait pas au même constat d'une préoccupation particulière des jeunes pour les débouchés professionnels de leurs études. Voir J.-P. Lambert (2000).

supérieur « hors université » (Hautes Ecoles et Ecoles Supérieure des Arts) à vocation plus professionnalisante <sup>33</sup>. Bien que plusieurs pays ne disposent pas d'un tel système dual (tous leurs étudiants s'inscrivant dans des programmes « longs »), la plupart en disposent mais c'est la Belgique – et nos deux Communautés sont semblables de ce point de vue - qui se caractérise très nettement par l'importance relative de son SHU de type court <sup>34</sup>. En comparant les choix d'études opérés par les étudiants universitaires de 1<sup>ère</sup> génération dans les deux grandes Communautés du pays, on est donc sûr de comparer ce qui est comparable. De même, les orientations d'études (les « domaines ») sont comparables de part et d'autre de la frontière linguistique.

Le Tableau 3 présente la comparaison (en % du total) des choix d'études opérés par les étudiants universitaires de 1<sup>ère</sup> génération de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté flamande en 2012-2013 <sup>35</sup>.

---

<sup>33</sup> Cet enseignement supérieur hors université (SHU) comprend des formations de type long (2 cycles, comme à l'université) et de type court (1 seul cycle). Le SHU de type court, à la vocation professionnalisante la plus affirmée, attire, tant en Communauté flamande qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, une proportion d'étudiants nettement plus importante que le SHU de type long.

<sup>34</sup> Voir OCDE (2014), indicateur C3.

<sup>35</sup> En Communauté flamande, les domaines « Traduction et interprétation » et « Architecture » relèvent des Hautes Ecoles et non des universités. Il en était de même, jusqu'il y a peu, en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). En FWB, le domaine « Architecture » n'a été intégré à l'université qu'à la rentrée académique 2010-2011 et le domaine « Traduction et interprétation » n'avait encore été intégré que très partiellement en 2012-2013. Pour assurer la comparabilité entre la Communauté flamande et la FWB, les étudiants universitaires de 1<sup>ère</sup> génération inscrits dans ces deux domaines en FWB n'ont pas été retenus ici (à l'image du traitement adopté dans la section 2). Un ajustement supplémentaire a dû être opéré en vue du même objectif : la formation des kinésithérapeutes (dans le domaine « sciences de la motricité ») est assurée, en FWB, à la fois par l'Université (pour 26,7 % du total des kinés) et par les Hautes Ecoles (pour 73,3 % du total) tandis qu'elle est assurée à 100 % par l'Université en Communauté flamande. En vue d'assurer la comparabilité de nos statistiques universitaires, nous n'avons donc retenu ici que 26,7 % des kinés flamands, « renvoyant » (implicitement) les 73,3 % autres dans les Hautes Ecoles flamandes.

	<u>Fédération Wallonie-Bruxelles</u>	<u>Communauté flamande</u>
Philosophie	0,6 %	0,9 %
Sc. relig. et théol.	0,02 %	0,08 %
Langues et lettres	5,1 %	6,9 %
Inform. et commun.	3,8 %	/
Hist, art et archéol.	3,6 %	4,6 %
Sc. pol. et sociales	6,8 %	5,6 %
Sc. jurid. (droit)	14,0 %	15,9 %
Sc. écon. et de gestion	15,2 %	15,3 %
Sc. psychologiques	8,8 %	9,1 %
<b>Tot. Sc. hum. et soc.</b>	<b>57,9 %</b>	<b>58,4 %</b>
Sciences	8,2 %	9,4 %
Sc. de l'ingénieur	6,1 %	8,7 %
Sc. agron. et ing. biol.	2,9 %	4,8 %
<b>Tot. Sciences</b>	<b>17,2 %</b>	<b>22,8 %</b>
Sc. médicales	13,7 %	4,0 %
Sc. vétérinaires	3,1 %	2,0 %
Sc. santé publique	/	1,1 %
Sc. dentaires	1,6 %	0,26 %
Sc. bioméd. et pharma.	3,0 %	9,5 %
Sc. motricité	3,4 %	2,0 %
<b>Tot. Sc. de la santé</b>	<b>24,9 %</b>	<b>18,8 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Tableau 3 : comparaison des parts de la population étudiante universitaire de 1<sup>ère</sup> génération dans les différents domaines d'études en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Communauté flamande (année académique 2012-2013)

L'examen de ce Tableau suggère les commentaires suivants :

- 1) la proportion totale d'étudiants universitaires de 1<sup>ère</sup> génération optant pour le secteur des « sciences humaines et sociales » est très proche dans les deux Communautés. Il en va de même, d'ailleurs, pour les proportions optant pour les différents domaines au sein même de ce secteur, à l'exception du domaine « sciences politiques et sociales » (moins représenté en Communauté flamande) et de l'ensemble « philosophie et lettres » (davantage représenté en Communauté flamande) <sup>36</sup> ;
- 2) les différences se marquent plus nettement au niveau du secteur des « sciences » (plus grande proportion d'étudiants de 1<sup>ère</sup> génération en Communauté flamande) et du secteur des « sciences de la santé » (moins grande proportion d'étudiants de 1<sup>ère</sup> génération en Communauté flamande) ;
- 3) pour comprendre l'origine de ces différences, il faut se reporter aux deux domaines « sciences médicales » et « sciences dentaires » : la FWB y attire plus de 15 % de ses

<sup>36</sup> La Communauté flamande ne propose pas « Information et communication » comme domaine distinct. En Flandre, cette discipline constitue un cursus du domaine « Sciences politiques et sociales ». On peut donc en déduire que la Communauté flamande se distingue de la FWB par une moins grande proportion d'étudiants optant pour les « sciences politiques et sociales » et une plus forte proportion d'étudiants optant pour les disciplines de l'ensemble « philosophie et lettres ».

étudiants de 1<sup>ère</sup> génération tandis que la Communauté flamande n’y attire qu’un gros 4 % ! Rappelons que ces deux domaines sont ceux pour lesquels un *numerus clausus* avait été imposé, dès 1997, par le Gouvernement fédéral via un contingentement des numéros INAMI. La Communauté flamande avait immédiatement institué un examen d’entrée et s’est tenue à cette politique depuis lors, ce qui explique les pourcentages modestes enregistrés, en Communauté flamande, pour ces deux orientations d’études. La FWB, après avoir expérimenté une succession de régimes différents, avait décidé de supprimer tout filtre dès la rentrée 2008-2009, ce qui s’est traduit par une explosion d’inscriptions dans ces domaines (surtout en « sciences médicales ») avec, pour effet collatéral, de « siphonner » les candidatures potentielles pour les « sciences » et les « sciences de l’ingénieur » (voir l’analyse menée dans la section 2) ;

- 4) on comprend aisément pourquoi, dans ces conditions, les vocations sont (proportionnellement) plus nombreuses, en Communauté flamande, pour les « sciences » et, surtout, les « sciences de l’ingénieur » (*a fortiori* dès lors que la Communauté flamande a supprimé, depuis 2004 – contrairement à la FWB qui l’a maintenu – le traditionnel examen d’entrée aux études d’ingénieur) ;
- 5) on observe également que, en Communauté flamande, la politique de strict accès aux « sciences médicales » se traduit par un afflux de candidats refoulés vers le domaine des « sciences biomédicales », qui attire davantage qu’en FWB <sup>37</sup>.

En conclusion, alors que les proportions d’étudiants universitaires de 1<sup>ère</sup> génération optant pour le secteur des « sciences humaines et sociales » sont très proches dans les deux Communautés, il en va différemment du secteur des « sciences » (plus grande proportion en Communauté flamande) et du secteur des « sciences de la santé » (moins grande proportion en Communauté flamande). A l’analyse, ces différences tiennent essentiellement à la proportion considérablement plus réduite d’étudiants s’engageant dans des études de médecine en Communauté flamande, du fait de l’examen d’entrée (en sciences médicales et dentaires) qui y a été instauré dès 1997. La Flandre n’a donc pas connu – au contraire de la FWB – le phénomène de « siphonnage » des vocations pour le secteur des « sciences » provoqué par l’explosion des inscriptions en sciences médicales.

### 3.2 Comparaison avec les pays de l’Union Européenne et de l’OCDE

Examinons à présent comment nous nous situons, du point de vue des orientations d’études prises par les étudiants, par rapport aux autres pays européens et aux pays de l’OCDE.

La source la plus complète (et d’ailleurs la seule) est fournie par la publication *Education at a Glance 2014* de l’OCDE <sup>38</sup>. On y trouve la répartition, par grands domaines d’études, des étudiants de 1<sup>ère</sup> génération. Cette statistique n’est disponible que pour l’ensemble de l’enseignement supérieur, couvrant donc à la fois l’enseignement « tertiaire de type A » (correspondant chez nous à l’université et au SHU de type long) et l’enseignement « tertiaire de type B » (correspondant chez nous au SHU de type court). L’enseignement « tertiaire de

---

<sup>37</sup> Les sources disponibles permettent de distinguer les « sciences biomédicales » au sein du domaine « sciences biomédicales et pharmaceutiques ». Les « sciences biomédicales » n’attirent que 1,0 % des étudiants de 1<sup>ère</sup> génération en FWB, tandis qu’elles attirent 5,5 % des étudiants de 1<sup>ère</sup> génération en Communauté flamande. Rappelons que les « sciences biomédicales » présentent, en Communauté flamande, des perspectives d’insertion professionnelle moins favorables que la moyenne des études universitaires (voir section 1).

<sup>38</sup> Voir OCDE (2014), indicateur C3.

type B » étant très inégalement développé selon les pays <sup>39</sup>, cette approche est sans doute celle qui préserve au mieux la validité de comparaisons internationales.

Les grands domaines d'études retenus par l'OCDE (et d'ailleurs aussi EUROSTAT) <sup>40</sup> sont les suivants :

- « Humanities and arts »
- « Social sciences, business and law »
- « Engineering, manufacturing and construction »
- « Sciences »
- « Health and welfare »
- « Education » (visant la formation des enseignants)

La classification de l'OCDE comprend aussi deux autres domaines d'études - « Agriculture » (comprenant, curieusement, la médecine vétérinaire) et « Services » (comprenant, curieusement, la criminologie) - pour lesquels les populations étudiantes sont réduites et qui ne seront pas examinées en détail ci-dessous.

On retrouve aisément les grands « secteurs d'études » évoqué plus haut :

- « Humanities and arts » et « Social sciences, business and law » correspondent au grand secteur des « sciences humaines et sociales » ;
- « Engineering, manufacturing and construction » et « Sciences » correspondent au grand secteur des « sciences » ;
- « Health and welfare » correspond très largement (voir plus loin) au grand secteur des « sciences de la santé ».

Le Tableau 4 présente la distribution de la population étudiante de 1<sup>ère</sup> génération inscrite (en 2012) dans les différents domaines d'études. Nous y reprenons la distribution observée en Belgique que nous pouvons comparer à la moyenne observée dans les deux grandes zones que sont l'OCDE et l'UE21. Ces deux grandes zones sont des ensembles très disparates comprenant des pays se trouvant à des stades de développement très divers <sup>41</sup>. Or on conçoit aisément que les besoins en compétences d'une société sont fonction du stade de développement de celle-ci <sup>42</sup>. Il paraît donc judicieux de comparer aussi – et, sans doute, surtout - la Belgique avec des pays proches, dotés d'un PIB/habitant comparable et caractérisés par un contexte socio-économique pas trop éloigné du nôtre. A cette fin, nous avons retenu un ensemble de pays « voisins de la Belgique » <sup>43</sup> pour lequel le Tableau 4 présente également la distribution moyenne observée. C'est vraisemblablement avec cet ensemble de pays « voisins de la Belgique » que la comparaison est la plus pertinente.

---

<sup>39</sup> De nombreux pays n'ont pas développé un enseignement tertiaire de type B. Parmi ceux qui en disposent, la Belgique se distingue comme le pays où ce type d'enseignement supérieur est le plus développé.

<sup>40</sup> Il s'agit de la classification des domaines d'études établie par la CITE (Classification Internationale Type de l'Education) 1997 de l'UNESCO.

<sup>41</sup> Ainsi, l'OCDE comprend les USA et les pays européens les plus avancés, mais aussi des pays comme le Mexique et la Turquie. De même, l'UE21 comprend aussi de nombreux pays d'Europe centrale ou orientale, comme la Hongrie et la Pologne, qui sont encore loin d'avoir rejoint le niveau de développement de nos pays d'Europe occidentale.

<sup>42</sup> On observe ainsi que les pays encore moins avancés, qu'ils appartiennent à l'OCDE (comme le Mexique et la Turquie) ou à l'UE21 (comme la Hongrie et la Pologne), présentent des traits communs : une proportion plus forte que la moyenne (de l'OCDE et de l'UE21) des étudiants de 1<sup>ère</sup> génération dans le domaine « Engineering, manufacturing and construction » (ce qui reflète le fait que ces pays relèvent encore davantage d'une économie industrielle que d'une économie de services) et une proportion plus faible que la moyenne dans le domaine « Health and welfare » (ce qui reflète les priorités de ces économies, qui n'ont pas (encore ?) instauré un « welfare state » aussi développé que celui de nos sociétés d'Europe occidentale).

<sup>43</sup> Sont ici retenus la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et le Danemark.

	Humanities and arts	Social sc. business and law	Engineering manuf. and construct.	Sciences	Health and welfare	Education
Belgique	11 %	30 %	10 %	5 %	25 %	12 %
Pays voisins de la Belgique	13 %	34 %	11 %	12 %	17 %	8 %
Moyenne UE21	12 %	32 %	15 %	11 %	14 %	8 %
Moyenne OCDE	12 %	31 %	15 %	10 %	13 %	8 %

Tableau 4 : distribution de la population étudiante de 1<sup>ère</sup> génération dans les différents domaines d'études (2012)

Quels enseignements peut-on tirer de ce Tableau 4 ?

1. Pour chacun des deux grands domaines « Humanities and arts » et « Social sciences, business and law », la Belgique présente des proportions d'étudiants entrants inférieures à celles des autres zones. La différence est encore plus nette lorsqu'on fait la comparaison avec l'ensemble des pays « voisins de la Belgique ». Le secteur des « sciences humaines et sociales » (qui correspond au total de ces deux domaines) attire, chez nous, 41 % des étudiants de 1<sup>ère</sup> génération, pour 47 % chez nos voisins. Voici un constat qui relativise très fortement la pertinence des déclarations dénonçant l'attraction excessive qu'exerceraient, chez nous, les domaines des sciences humaines et sociales ;
2. En revanche, la Belgique se singularise par une faible proportion d'étudiants s'engageant dans les études relevant du secteur des « sciences » (qui correspond au total des deux grands domaines « Engineering, manufacturing and construction » et « Sciences » du Tableau). Si l'on examine plus attentivement, on s'aperçoit que notre faible score tient essentiellement à la faiblesse de notre recrutement dans les « Sciences »<sup>44</sup>, notre recrutement pour le domaine « Engineering, manufacturing and construction », étant quasi égal (à 1 % près) à la moyenne enregistrée dans les pays voisins<sup>45</sup>. Il n'en reste pas moins que la proportion de nos étudiants qui s'engagent dans des études relevant du « secteur des sciences » (au sens large) ne s'élève qu'à 15 %, contre 23 % dans les pays voisins (et même 26 % dans l'UE21). Un examen plus approfondi des données statistiques disponibles pour la Belgique révèle que ce « déficit » est principalement attribuable à la FWB<sup>46</sup>.
3. Nous venons de constater que la Belgique enregistre une proportion plus faible d'inscriptions que (en moyenne) ses voisins et les autres pays de l'UE21 et de l'OCDE dans les deux grands secteurs des « sciences humaines et sociales » et des « sciences ». Elle doit donc dépasser ses voisins et concurrents dans d'autres domaines d'études.

<sup>44</sup> N'oublions pas, cependant, que l'examen auquel nous avons procédé dans l'Annexe aboutissait au constat d'une insertion professionnelle relativement malaisée pour les diplômés universitaires en « sciences ».

<sup>45</sup> Au sein de cet ensemble de « pays voisins de la Belgique », l'Allemagne, grande économie industrielle, se distingue néanmoins – et sans surprise – par une proportion très élevée (17 %) de ses étudiants de 1<sup>ère</sup> génération dans le domaine « Engineering, manufacturing and construction ».

<sup>46</sup> En combinant les sources CRef et FWB (2014), on dispose des statistiques reprenant les étudiants de 1<sup>ère</sup> génération de l'ensemble de l'enseignement supérieur de la FWB. La source Vlaams Ministerie van Onderwijs (2014) fournit la même information pour l'ensemble de l'enseignement supérieur de la Communauté flamande.

Le Tableau 4 nous confirme que la Belgique se distingue par une proportion de 1ères inscriptions très élevée dans les deux domaines « Health and welfare » et « Education ». Nous examinerons successivement ces deux domaines.

4. Le domaine « Health and welfare » attire, chez nous, une proportion d'étudiants de 1<sup>ère</sup> génération très nettement supérieure (avec 25 %) à celle de nos voisins (17 %) et des pays de l'UE21 (14 %). Il est frappant de constater que ce « surplus belge » (8 % par rapport à nos voisins et 11 % par rapport aux pays de l'UE21) est exactement égal au « déficit belge » dans le grand secteur des « sciences ». Notre « déficit » en matière d'inscriptions dans le grand secteur des « sciences » (qui, nous l'avons vu, touche moins le domaine « Engineering, manufacturing and construction » que le domaine « Sciences ») apparaît donc entièrement attribuable au succès totalement atypique que rencontre, chez nous, le domaine « Health and welfare »<sup>47</sup>.

Comme sa dénomination l'indique (et comme le confirme la Classification Internationale Type de l'Education - CITE - 1997), le domaine « Health and welfare » regroupe à la fois les filières du domaine de la santé (Health) et les filières concernées par le « travail social » (Welfare). En Belgique, les filières du domaine de la santé relèvent aussi bien de l'Université que du SHU (de type long et de type court) tandis que les filières relatives au « travail social » relèvent exclusivement du SHU de type court (formations d'assistant social). Il est évidemment important, pour affiner notre diagnostic, de pouvoir établir comment nos 25 % d'étudiants de 1<sup>ère</sup> génération en « Health and welfare » se répartissent entre les filières « santé » et les filières « travail social ». Sur la base des statistiques disponibles couvrant l'ensemble de l'enseignement supérieur en FWB et en Communauté flamande<sup>44</sup>, on calcule aisément les proportions suivantes d'étudiants de 1<sup>ère</sup> génération :

- filières du domaine de la santé	18,3 %
- filières relatives au « travail social »	6,4 %
- ensemble du domaine « Health and welfare »	24,7 % (arrondi à 25 % par l'OCDE)

En Belgique, le domaine « santé » (« Health ») couvre donc, à lui seul, près de  $\frac{3}{4}$  du grand domaine « Health and welfare » et il représente plus de 18 % des inscriptions des étudiants de 1<sup>ère</sup> génération<sup>48</sup>. On constate donc que l'importance relative de ce domaine « santé » en Belgique est même supérieure à celle du domaine combiné « Health and welfare » chez nos partenaires.

En faisant l'hypothèse raisonnable<sup>49</sup> que le domaine « travail social » (« Welfare ») représenterait, dans les pays « voisins de la Belgique » (qui partagent avec nous les traits d'un « welfare state » développé), la même proportion (25 %) de l'ensemble « Health and welfare » et que cette proportion ne serait en moyenne que de 20 % dans les pays de l'UE21 et de l'OCDE (qui n'ont pas tous développé un système d'accompagnement social aussi développé), on aboutit aux résultats présentés dans le Tableau 5 :

---

<sup>47</sup> Avec 25 % d'étudiants de 1<sup>ère</sup> génération s'inscrivant dans le domaine « Health and welfare », la Belgique est, de très loin, la championne de l'UE21 et de l'OCDE.

<sup>48</sup> Pour la Communauté flamande et la FWB, cette proportion est respectivement de 17,8 % et 19,1 %.

<sup>49</sup> Même en faisant l'hypothèse irréaliste que, dans les pays de l'UE21 et de l'OCDE, la proportion de nouveaux étudiants optant pour le domaine « Welfare » serait de 0 % (!), on arriverait toujours aux mêmes conclusions d'une très nette prééminence de la Belgique en matière d'attractivité des filières de la santé.

Belgique	18,3 %
Pays voisins de la Belgique	12,8 %
Moyenne UE21	11,2 %
Moyenne OCDE	10,4 %

Tableau 5 : part des étudiants de 1<sup>ère</sup> génération inscrits dans le(s) domaine(s) du secteur de la santé (« Health ») en 2012

La conclusion est claire : la Belgique - et davantage encore la FWB (voir note 46) - se distingue par une proportion exceptionnellement élevée d'étudiants optant pour le(s) domaine(s) des sciences de la santé.

5. Le dernier grand domaine du Tableau 4, « Education » vise la formation des enseignants. Comment expliquer que la Belgique se distingue par une proportion nettement plus élevée que la moyenne <sup>50</sup> des étudiants de 1<sup>ère</sup> génération se destinant à la formation d'enseignant ? Cette divergence pourrait-elle s'expliquer par un modèle d'organisation différent de cette formation en Belgique ? On vérifie <sup>51</sup> que ce n'est pas le cas, la toute grande majorité des pays de l'OCDE et de l'UE21 ayant adopté le même modèle d'organisation que le nôtre.

Se pourrait-il alors que les structures et/ou les pratiques de notre système éducatif nécessitent un plus grand nombre d'enseignants – pour une même tranche d'âge scolarisable – que la plupart des autres pays ?

L'examen des statistiques internationales fait, en effet, apparaître deux facteurs qui expliqueraient le besoin, chez nous, d'un nombre d'enseignants plus nombreux pour une même tranche d'âge scolarisable :

- a) un premier facteur tient à l'organisation de notre système d'enseignement obligatoire, qui implique des conditions d'encadrement particulièrement favorables. Les statistiques internationales de l'OCDE <sup>52</sup> font apparaître la Belgique comme présentant le taux d'encadrement le plus favorable, tous niveaux (maternel, primaire et secondaire) confondus, de tous les pays de l'UE21 et de l'OCDE <sup>53</sup>.
- b) un deuxième facteur tient aux pratiques pédagogiques de notre système éducatif. Les enquêtes PISA ont fait apparaître que la Belgique se distingue par un recours particulièrement intensif à la pratique du redoublement dans l'enseignement obligatoire <sup>54</sup>. La FWB y apparaît même comme la "championne du monde", la Communauté flamande se montrant plus modérée dans cette pratique <sup>55</sup>. Une conséquence mécanique de cette pratique exacerbée est de maintenir, dans l'enseignement obligatoire, une population plus nombreuse, en comparaison de la population « normale » d'âge scolaire.

Dès lors que l'organisation de notre système d'enseignement obligatoire et les pratiques pédagogiques qui y sont à l'œuvre impliquent un nombre plus élevé d'enseignants pour une classe d'âge scolaire donnée, on comprend mieux pourquoi la Belgique se distingue

<sup>50</sup> Avec 12 % d'étudiants de 1<sup>ère</sup> génération inscrits dans le domaine « Education », la Belgique n'est dépassée, au sein de l'OCDE, que par l'Autriche et Israël.

<sup>51</sup> Voir OCDE (2014), Chapitre D, Indicateur D6.

<sup>52</sup> Voir OCDE (2014), Chapitre D, Tableau D2.2.

<sup>53</sup> Les statistiques EUROSTAT nous apprennent aussi que, pour chacun des niveaux d'enseignement (primaire, secondaire inférieur et secondaire supérieur), les conditions d'encadrement sont plus favorables en FWB qu'en Communauté flamande.

<sup>54</sup> Voir OCDE (2013). Pour une analyse plus approfondie des conséquences de cette pratique en FWB, on se reportera à J.-P. Lambert (2014).

<sup>55</sup> Voir FWB (2013).



également par une proportion d'étudiants de 1<sup>ère</sup> génération plus importante que chez nos voisins à opter pour des études préparant à la profession d'enseignant (domaine « Education »).

La conclusion de notre analyse détaillée des statistiques internationales pourrait être résumée (un peu brièvement) comme suit : la Belgique ne se distingue pas comme attirant "trop" d'étudiants dans le secteur des « sciences humaines et sociales » ; son « déficit » en matière de vocations pour les « sciences et technologies » s'explique uniquement par sa propension à attirer une proportion "anormalement élevée" d'étudiants vers les filières des « sciences de la santé » (et, plus accessoirement, vers les filières préparant au métier d'enseignant de l'enseignement obligatoire).

#### 4. Conclusions

Le thème du choix de l'orientation d'études des étudiants universitaires fait l'objet d'interventions régulières dans les médias. Le discours dominant pourrait s'énoncer comme suit : *« On enregistre, depuis quelques années, une relative désaffection pour les filières universitaires du secteur des sciences. Ainsi, en dépit des campagnes de sensibilisation menées depuis de nombreuses années auprès des élèves du secondaire, ces derniers continuent à se détourner des matières scientifiques pour "se réfugier" en masse dans les filières universitaires du secteur des sciences humaines et sociales. Il conviendrait donc d'orienter les étudiants vers des filières davantage en adéquation avec les besoins de la société ».*

Dans cet article, nous analysons la pertinence de l'opinion exprimée ci-dessus, en examinant successivement

- les informations disponibles en matière d'insertion professionnelle des différentes filières d'études ;
- l'évolution, au cours des dix (et vingt) dernières années, des nouvelles inscriptions dans les différentes filières d'études ;
- les résultats de comparaisons internationales des choix d'orientations d'études en vue d'évaluer, dans une approche de « benchmarking », dans quelle mesure les choix opérés par nos jeunes en FWB s'écarteraient des choix opérés par leurs condisciples à l'étranger.

Voici, brièvement résumées, les principales conclusions de ces analyses.

- 1) les informations disponibles en matière d'**insertion professionnelle** des différentes filières universitaires sont assez pauvres en FWB, mais plus riches en Communauté flamande. Il en ressort néanmoins que, dans chacun des grands secteurs d'études, certaines orientations d'études présentent des perspectives d'une insertion professionnelle plus aisée - tandis que d'autres présentent des perspectives d'une insertion professionnelle moins facile - que la moyenne universitaire. Ainsi, pour prendre l'exemple le plus significatif, le « secteur des sciences », qui a effectivement vu se raréfier les inscriptions, est en réalité très hétérogène : il comprend aussi bien le domaine des « sciences de l'ingénieur », qui garantit une insertion professionnelle extrêmement aisée, que le domaine des « sciences », dont les diplômés semblent souffrir d'une insertion professionnelle malaisée<sup>56</sup>.
- 2) l'examen détaillé de l'**évolution, au cours des dix dernières années, des nouvelles inscriptions dans les différentes filières d'études** nous apprend que

---

<sup>56</sup> L'insertion professionnelle malaisée des diplômés du domaine des « sciences » avait déjà été documentée dès la fin des années 90. Voir J.-P. Lambert (2000).

- a) si l'on s'en tient au niveau des grands « secteurs d'études », on constate que le recul du secteur des « sciences » s'accompagne aussi d'un recul du secteur des « sciences humaines et sociales ». Cette observation invalide le discours convenu qui impute le recul des vocations pour le secteur des « sciences » à des choix (jugés malheureux) de jeunes qui se « réfugieraient » en masse dans les sciences humaines et sociales. En réalité, au cours de ces dix dernières années, c'est l'« explosion » spectaculaire des inscriptions dans le domaine des « sciences médicales » qui a « boosté » le secteur des « sciences de la santé », au détriment des deux autres secteurs d'études ;
- b) les évolutions respectives des secteurs des « sciences » et des « sciences de la santé » révèlent que ces deux secteurs sont alimentés par un même « pool de recrutement » constitué des jeunes (très majoritaires) qui, au cours de leur secondaire, avaient mis une dose importante de matières scientifiques à leur programme. Les campagnes de sensibilisation aux matières scientifiques dans le secondaire ont donc bel et bien porté leurs fruits, mais avec la conséquence (non anticipée) d'un engouement à ce point exceptionnel pour le domaine des « sciences médicales » (dont les programmes comportent une forte dose de matières scientifiques) qu'il a littéralement « siphonné » les vocations pour le secteur des « sciences » ;
- c) au sein de chacun des grands secteurs, certains domaines d'études ont vu leur part progresser ou, tout au moins, mieux résister que d'autres, face à la déferlante des « sciences médicales ». A l'analyse, il apparaît que ces domaines d'études sont précisément ceux qui présentent les meilleures perspectives d'insertion professionnelle. Dans le choix de leur orientation d'études, les étudiants semblent donc, plus que par le passé, prendre en compte les perspectives d'insertion professionnelle.
3. La **comparaison avec la Communauté flamande** nous apprend que, si les proportions d'étudiants universitaires de 1<sup>ère</sup> génération optant pour le secteur des « sciences humaines et sociales » sont très proches dans les deux Communautés, il en va différemment du secteur des « sciences » (plus grande proportion en Communauté flamande) et du secteur des « sciences de la santé » (moins grande proportion en Communauté flamande). A l'analyse, ces différences tiennent essentiellement à la proportion considérablement plus réduite d'étudiants s'engageant dans des études de médecine en Communauté flamande, du fait de l'examen d'entrée (en sciences médicales et dentaires) qui y a été instauré dès 1997. La Flandre n'a donc pas connu – au contraire de la FWB – le phénomène de « siphonnage » des vocations pour le secteur des « sciences » provoqué par l'explosion des inscriptions en sciences médicales.
4. Les statistiques disponibles ne permettent des **comparaisons internationales** qu'**au niveau de l'ensemble de l'enseignement supérieur** et non du seul enseignement universitaire. En comparaison de ses voisins européens et de ses partenaires de l'UE et de l'OCDE, la Belgique apparaît comme attirant plutôt moins de nouveaux étudiants dans le secteur des « sciences humaines et sociales ». Elle présente néanmoins un « déficit » en matière de vocations pour le secteur des « sciences et technologies », déficit léger pour les « sciences de l'ingénieur » mais plus sévère pour les « sciences »<sup>57</sup>. A l'analyse, ce « déficit » du secteur des « sciences et technologies » s'explique uniquement par la propension belge à attirer une proportion « anormalement » élevée d'étudiants vers les filières des « sciences de la santé » (et, plus accessoirement, vers les filières préparant au métier d'enseignant de l'enseignement obligatoire)<sup>58</sup>.

<sup>57</sup> Les données statistiques disponibles permettent de vérifier que ce « déficit » dans le secteur des « sciences et technologies » est davantage attribuable à la FWB qu'à la Communauté flamande.

<sup>58</sup> Tant pour le domaine « sciences de la santé » que pour le domaine « éducation », les proportions d'étudiants de 1<sup>ère</sup> génération sont plus importantes en FWB qu'en Communauté flamande.

Le débat sur le choix des orientations d'études s'appuie encore, trop souvent, sur des opinions insuffisamment étayées. Or l'importance des enjeux requiert de pouvoir s'appuyer sur un dossier documenté. Tel est l'objectif de cette contribution.

## Bibliographie

- ACTIRIS (2015), « Quelles perspectives d'emploi pour les hautement qualifiés à Bruxelles ? », *Focus*, mars 2015.
- CPS (2013), « Attractivité des études et métiers scientifiques et techniques », Conseil wallon de la Politique scientifique, rapport final, décembre 2013.
- CRef (Conseil des recteurs francophones), *Annuaire statistiques*, disponibles via le lien <http://www.cref.be/statistiques.htm>.
- DROESBEKE, J.-J., LECRENIER, C., TABUTIN, D. et C. VERMANDELE (2007), *La population étudiante universitaire de la Belgique francophone : échec, mobilité et perspective*, Rapport final de recherche pour le Fonds National de la Recherche Scientifique.
- FOREM (2013), « L'insertion au travail des jeunes demandeurs d'emploi wallons. Que sont devenus les inscrits de 2008 ? », *Marché de l'emploi*, avril 2013.
- FOREM (2014), « L'insertion au travail des jeunes demandeurs d'emploi wallons sortis de l'enseignement en 2013 », *Marché de l'emploi*, septembre 2014.
- FWB (2010), *Les Indicateurs de l'enseignement 2010*, disponibles sur le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)
- FWB (2013), « Les Cultures de redoublement en Europe », *Faits et Gestes*, n° 40, disponible sur le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)
- FWB (2014), *Annuaire statistique de l'Enseignement supérieur 2012-2013*, ETNIC, disponible sur le site [www.etic.be](http://www.etic.be)
- LAMBERT, J.-P. (2000), « Choix des orientations d'études et besoins de la société : restons lucides », *Reflets et Perspectives de la vie économique*, tome XXXIX, n° 2000/2-3, p. 235-249.
- LAMBERT, J.-P. (2014), « Stratégie de Lisbonne et niveau de formation. Pourquoi l'ascenseur social ne fonctionne plus en Fédération Wallonie-Bruxelles », *Reflets et perspectives de la vie économique*, n° 2014/2, Tome LIII, p. 5-37.
- OCDE (2013), *Résultats du PISA 2012*, Editions OCDE.
- OCDE (2014), *Education at a Glance 2014. OECD Indicators*, Editions OCDE.
- VDAB (2014), « Werkzoekende schoolverlaters in Vlaanderen 2014 », disponible via le lien <http://www.vdab.be/trends/schoolverlaters.shtml>. Données plus détaillées disponibles via le lien <http://www.vdab.be/trendsdoc/schoolverlaters/detail/default.shtml>.
- VLAAMS MINISTERIE VAN ONDERWIJS (2014), *Statistisch Jaarboek 2012-2013*, disponible sur <http://www.ond.vlaanderen.be/onderwijsstatistiek/2012-2013/statistischjaarboek2012-2013/publicatiestatistischjaarboek2012-2013.htm>